



Transformation d'une location nue en bail meublé ?

Par **Vincent**, le **08/12/2010** à **10:15**

Bonjour,

Le propriétaire a-t-il la possibilité de transformer un bail régi par la loi de 89 en bail meublé ?
Le cas échéant, quelles en sont les conditions (accord du locataire, résiliation du bail loi de 89 etc.) ?

Merci d'avance !

Vincent

Par **mimi493**, le **08/12/2010** à **10:26**

Il faut impérativement l'accord du locataire et que le bailleur meuble le logement (tous les meubles, y compris la vaisselle, les moyens de nettoyage, le locataire doit pouvoir venir qu'avec ses effets personnels)
Il faut ensuite refaire un bail